



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

France Télécom

Question écrite n° 39670

Texte de la question

M. Léonce Deprez appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les revers internationaux successifs de France Télécom, s'agissant d'une entreprise dont le statut est ambigu puisque l'Etat y détient plus de 60 % du capital. Aussi lui demande-t-il s'il ne lui semble pas opportun de mettre fin à ce statut, artificiellement maintenu pour des raisons de politique « plurielle », en mettant en oeuvre un processus de privatisation qui permettrait à France Télécom, qui en a la capacité, de développer son activité au niveau international.

Texte de la réponse

L'Etat possède la majorité du capital de France Télécom, conformément à la loi de 1996. Le Gouvernement considère que ce cadre donne actuellement à France Télécom les moyens de sa stratégie, tant nationale qu'internationale. L'entreprise a jusqu'à présent satisfait ses besoins d'investissement par recours à ses fonds propres, par endettement ou par la vente de participations lorsqu'elles ne sont pas jugées stratégiques. C'est ainsi que France Télécom a pu prendre une large participation dans le câblo-opérateur britannique NTL et l'opérateur allemand MobilCom, et racheter les parts de Deutsche Telekom et Sprint dans Global One. Le 30 mai, devançant ses principaux concurrents, France Télécom a annoncé qu'elle allait procéder au rachat de l'opérateur britannique de téléphonie mobile Orange ; à cette occasion, elle deviendra le second opérateur de téléphonie mobile en Europe et le troisième dans le monde. Cette opération sera accompagnée d'une augmentation de capital à l'issue de laquelle l'Etat conservera une part supérieure à 54 %, puis d'une filialisation des activités Internet et des activités mobiles qui permettra d'assurer au mieux leur développement futur au sein du groupe France Télécom.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39670

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 janvier 2000, page 14

Réponse publiée le : 31 juillet 2000, page 4515